



MIAOUU

FANZINE DE LA



CNT-FAU (Confédération Nationale
du Travail-Formation Action Universitaire)

33

HORS SERIE N°2 : L'ESPACE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



« D'ici à 2010 l'union européenne doit devenir l'espace économique du savoir le plus compétitif et le plus dynamique au monde »

"...devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

Le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie

La loi votée au mois de juillet, dite des libertés et responsabilités des universités, mise en place par le gouvernement sarkozy n'est qu'une des étapes de la mise en place en France du projet d'harmonisation des universités européennes connu sous le nom de processus de Bologne qui entre dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne amorcée en 1997 en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale du Commerce, l'UNESCO et les plus grosses entreprises européennes (Total, Nestlé, Vivendi...).

L'objectif de ce grand projet européen est de mettre à niveau (harmoniser) les différents systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'UE pour créer un système d'enseignement supérieur à l'échelle de l'Europe et permettre sa compétitivité dans le marché de l'éducation.

Ce nouveau système est donc réfléchi en termes d'économie de la connaissance, les indicateurs utilisés pour la définition de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EES) sont donc quasiment exclusivement des indicateurs économiques. Les différents cadres, discussions, décrets, conventions et directives nécessaires à la réalisation de ce grand projet ont été mis en place en amont par le conseil de l'Europe.



Sites
internet à
visiter...

<http://ec.europa.eu/ploteus>

Portail de référencement européen

<http://www.cpu.fr>

Textes de loi

<http://www.cnt-f.org/fte>

Site de la CNT-Education

Actus mobilisation dans les facs



cnt.fau33@cnt-f.org

L'idée directrice de cette refonte des systèmes est de transformer l'éducation et l'enseignement en profondeur, d'orienter les politiques éducatives pour permettre la rentabilité économique des investissements en matière d'éducation. En bref, pour avoir un réel retour sur investissement, les universités, écoles, formations ne doivent avoir qu'un seul but: l'employabilité des étudiants. C'est à dire fournir un enseignement limité à la seule insertion sur le marché du travail en excluant les notions essentielles de transmission du savoir, d'émancipation des étudiants...

La réponse que nous apportons à cette vision marchande de l'éducation est de transformer l'école avec le concours de tous ses acteurs, pour que l'égalité face aux savoirs et la connaissance ne soit pas un vain mot. Revendiquer plus de pédagogie et moins de sélection sociale défendre des valeurs d'entraide et d'autogestion.

A nous de décider pour nous même et surtout par nous même organisons-nous ensemble en assemblées générales pour débattre, discuter et décider de l'avenir de notre fac.

« Harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur »

La Déclaration de la Sorbonne lance officiellement le processus à l'échelle des pays. L'engagement pris est d' « encourager l'émergence d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité ».

Elle présente les différentes notions qui seront mise en oeuvre dans cette vaste réforme des systèmes nationaux d'enseignements supérieurs pour parvenir à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) performant:

- ✓ La coopération des états pour permettre sa création.
- ✓ L'harmonisation des systèmes nationaux.
- ✓ La compétitivité et l'attractivité de l'EEES sur le plan international.
- ✓ La mobilité des citoyens au sein de cet espace.
- ✓ L'employabilité ou intégration des étudiants sur le marché du travail.
- ✓ La formation continue ou formation tout au long la vie.



LE PROCESSUS DE BOLOGNE

Les grandes orientations définies par la stratégie de Lisbonne sont mises en place à l'échelle des pays dans le cadre du processus de Bologne.

La déclaration de Bologne du 19 juin 1999 signée par 29 ministres de l'éducation de l'UE adopte et formalise les propositions de la Sorbonne et met en place le cadre d'application de la réforme.

Tout d'abord l'idée est de renforcer la **coopération** des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle européenne: cadre d'enseignement, reconnaissance mutuelle des diplômes, diplômes et programmes d'étude conjoints, critères et méthodologies communs: définir des objectifs communs de résultats en matière de savoir/compétences/capacité et des valeurs et normes communes d'évaluation de la formation.

Ce système repose sur une compatibilité et une comparabilité (**transparence**) des différents systèmes nationaux d'enseignement supérieur pour aboutir à une meilleure lisibilité des enseignements pour un accès simplifié aux contenus des formations pour les étudiants, salariés, employeurs (supplément au diplôme).

Cette **compatibilité** implique donc une refonte des systèmes nationaux dans une architecture européenne de l'enseignement supérieur: harmonisation de la durée des formations (*système LMD: bac+3 bac+5 et bac+8 Licence Master Doctorat*) et adoption d'un système de crédits permettant de transférer et d'accumuler des morceaux de formation (*ECTS*). Mise en place d'un socle de critères et de méthodologies de formation communs et d'une norme commune d'évaluation.

Ensuite favoriser la **mobilité** des étudiants, chercheurs et diplômés au sein de l'espace Europe. Cette mise à l'échelle européenne implique évidemment que les acteurs du système l'« utilisent » dans son ensemble.

Pour inciter les étudiants à la mobilité, il est préconisé (par exemple) d'insérer des stages à l'étranger aux formations.

L'**employabilité** implique de développer un apprentissage pertinent pour le marché du travail et signifie en terme de missions de l'enseignement de fournir une force de travail adéquate au marché.

L'éducation est donc envisagée comme un investissement consenti par la société (et par l'étudiant) et implique sa rentabilité. Les indicateurs utilisés pour apprécier la « performance » des universités sont liés à l'intertion professionnelle des diplômés.

La recherche de **compétitivité** du système européen d'enseignement supérieur passe d'une part par la réalisation des premiers points et par ailleurs par la mise en concurrence des différents systèmes d'éducation en Europe et du système européen avec le reste du monde.

L'instauration du portail de référencement PLOTEUS va permettre cette mise en concurrence: il référence les différents établissements, les formations proposées, les conditions sociales proposées aux étudiants... barème accessible aux élèves, étudiants, employeurs et société civile dans son ensemble.

Bologne introduit la notion d'indépendance et d'autonomie des universités, garantes des capacités des systèmes de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, aux attentes de la société et aux progrès des connaissances scientifiques.

A travers la concurrence, les grands patrons européens espèrent rattraper un de leurs retards : la constitution de centres d'excellence, d'universités de niveau mondial qui pourront garder leurs chercheurs en Europe et permettre ainsi aux multinationales d'être les leaders dans les nouvelles technologies.

La formation tout au long de la vie...

C'est l'objectif à terme de ce processus, transformer les systèmes d'enseignement pour les mettre en interaction avec la « vie professionnelle ». Le principe est de donner pour unique ambition à l'éducation de former à un travail.

C'est ce qu'implique la politique du conseil de l'Europe. Cette vaste réforme qui s'étale sur plus d'une dizaine d'années a pour intention d'harmoniser l'éducation et de la transformer en qualification professionnelle réajustable tout au long de la vie. Les compétences développées de l'école à l'université visent à offrir une capacité à travailler, à s'insérer sur le marché du travail. Les formations dispensées hors du cadre classique des études, visent à entretenir et à alimenter cette capacité à travailler.

Les réflexions initiales et tout au long de la mise en place de la réforme sont donc exclusivement axées sur la « valeur travail » et axent cette réforme sur l'absorption des systèmes éducatifs par le « monde du travail ».

La formation tout au long de la vie telle que les textes la décrivent signifie que l'éducation n'est pas la transmission d'un savoir général utile tout au long de la vie qui permette de s'insérer dans la société, de réfléchir, de participer à la vie politique et sociale: l'émancipation des individus.

La formation continue c'est simplement apprendre à lire, écrire et compter (socle commun), apprendre à travailler en formation initiale (qu'on s'arrête avant le bac ou après un master, l'idée est d'être capable de travailler quelque part, de trouver un travail) et avoir la possibilité de spécialiser, d'approfondir ses qualifications jusqu'à ce qu'on cesse de travailler. Par exemple, développer l'esprit d'entreprise, faire des stages en entreprise, apprendre à créer et gérer une entreprise...

Cette réforme est à double sens, d'une part les systèmes éducatifs doivent s'inclure dans le monde du travail mais le monde du travail doit lui aussi s'ancrer dans le système éducatif. Les entreprises doivent avoir partie prenante dans l'accès à la qualification de leurs (futurs ou actuels) employés. Financer les formations, proposer des stages, inciter à la formation...

C'est comme ça que l'Europe rénove l'enseignement, en offrant à ses entreprises un système éducatif harmonisé construit sur le fonctionnement d'un apprentissage continu du travail, plus d'éducation mais uniquement de la formation « professionnalisante », « qualifiante » pour produire de la main-d'oeuvre adaptée à leurs besoins.

...Fusion du marché du travail et de l'enseignement



LA VISION LIBERALE DE L'ENSEIGNEMENT

Si l'enseignement devient une marchandise, elle est soumise à la loi du marché où s'affrontent une offre et une demande. L'enseignement dont on parle est en fait un ensemble de compétences et de qualifications.

L'offre d'enseignement (donc de compétences et de qualifications) bien sûr on la trouve dans l'université, mais la demande ? La demande ce sont les entreprises qui la font. Les entreprises demandent certaines compétences et qualifications dont elles ont besoin afin de produire et si possible de façon rentable. Leur demande est précise d'où l'intérêt de décider le plus possible de l'offre proposée en s'intégrant à l'université et ses décisions.

Tout va bien dans ce marché idéal où une marchandise, un ensemble de compétences et de qualifications, est produite par une entreprise (l'université) pour satisfaire la demande d'autres entreprises.

Mais l'étudiant dans tout ça, c'est quoi ?

L'étudiant dans tout ça c'est le produit brut qui va, en passant à l'université, acquérir des compétences et qualifications et devenir un produit fini. L'université crée donc de la valeur ajoutée en faisant acquérir aux étudiants des compétences et qualifications. Puis elle vend ce produit à d'autres entreprises qui paient de façon plus ou moins directe (sous formes de legs, donations, financements de projets de recherche). L'université est un investissement pour les entreprises qui leur permet d'avoir des compétences et des qualifications (en fait des individus possédant des compétences et des qualifications). Celles-ci ont de plus en plus intérêt à posséder leurs universités, ou du moins des endroits où l'on produit de l'enseignement.

L'étudiant c'est quoi ? C'est une marchandise. Mais pas seulement l'étudiant ! « La formation tout au long de la vie » permet de pouvoir rajouter de la valeur ajoutée au travailleur (en lui faisant acquérir des compétences et des qualifications complémentaires) tout au long de sa vie dans les universités, centres de formations...ou de le recycler si ses compétences et qualifications ne répondent plus à la demande des entreprises. Ce qui sous-entend que le travailleur est aussi une marchandise.

L'université (qui en passant ne remplit plus son rôle de service public) produit des travailleurs formés, et comme dans tout marché où l'offre vient de plusieurs entreprises, est soumise à la concurrence. Cette concurrence entre les universités se joue à l'échelle européenne, mais le but est de placer le marché de l'enseignement européen en concurrence avec ceux des Etats-Unis, de l'Asie... La concurrence oblige les universités à augmenter la qualité de leurs produits pour satisfaire au mieux la demande d'autres entreprises notamment en s'adaptant à leurs besoins.

Cela permet d'augmenter la « qualité » de l'enseignement en général (en se plaçant du point de vue des entreprises)

mais aussi de créer plusieurs niveaux de qualités d'enseignements avec des universités produisant des travailleurs hautement qualifiés (dans ce qu'on appelle des pôles d'excellences) pour les entreprises ayant les moyens et des universités produisant des travailleurs de moins bonne qualité pour les entreprises qui n'ont pas forcément les moyens d'investir et/ou qui ont besoin de travailleurs moins qualifiés.

Voilà comment sont considérés enseignements, étudiants, travailleurs, universités, dans une vision ultra libérale que Sarkozy, Fillon, Pecresse essaient de nous faire avaler. Pas plus l'enseignement que les étudiants ou travailleurs ne sont des marchandises. Cette vision étroite des choses oublie que des êtres humains ne sont et ne seront jamais des marchandises et que contrairement à ces dernières ils ont la possibilité de s'opposer à ce système et de s'opposer à la marchandisation de l'enseignement car il doit transmettre des valeurs qui ne seront jamais marchandes telles que l'émancipation individuelle...

ECTS - EUROPEAN CREDIT TRANSFERT SYSTEM

L'ECTS a été créé en 1988 par l'Union européenne. Depuis 1999 il est, avec le supplément au diplôme, un des principaux outils du Processus de Bologne.

La création de l'ECTS découle d'une volonté d'instaurer une Europe des connaissances. La reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur est l'objet de la Convention de Lisbonne. Dans ce cadre ont été créés les programmes Socrates et Erasmus - programmes d'échanges. L'ECTS a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il facilitait alors la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger.

Le système ECTS permet d'attribuer des points à toutes les composantes d'un programme d'études en se fondant sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant. Il offre ainsi une meilleure lisibilité européenne des programmes d'études nationaux, et constitue par ce moyen un outil, complémentaire au supplément au diplôme, facilitant la mobilité d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre. Ce système sert donc essentiellement à faciliter la mise en place de partenariats entre des institutions de pays différents en fournissant un principe commun de description des programmes d'enseignement.



Les crédits ECTS représentent sous la forme d'une valeur numérique affectée à chaque unité de cours le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'entre elles. Il s'agit d'un système d'accumulation de crédits transférables entre établissements. **Un an d'études est représenté par 60 crédits, soit entre 1 500 et 1 800 heures de travail. Un crédit correspond donc à un volume de travail d'environ 25 à 30 heures (volume de travail que l'étudiant est supposé fournir).** Bien sûr, les crédits ne sont accordés qu'aux étudiants réussissant leurs examens. Le système part donc du principe selon lequel toute année de formation demande globalement le même temps de travail, à 10 % près, quelle que soit la durée effective de l'année (25 semaines, 35 semaines, stages durant les vacances d'été etc.) et le nombre d'heures d'enseignement dans la semaine (de 15 h à 30 h).

Ce système de points n'est pas soumis à une accréditation ; par conséquent, toute institution d'enseignement supérieur peut attribuer des crédits sans contrôle de la qualité de l'enseignement. L'ECTS est donc avant tout un système de mesure quantitative et non qualitative.

LA REFORME LMD

La réforme LMD a débuté en 1998 c'est un retour à un système de grades universitaires (qui provient du décret impérial de 1808 sur l'organisation de l'université !) qui supprime les diplômes nationaux intermédiaires (type DEUG, DEA...) et le cadre national des diplômes. Cette réforme institue également la semestrialisation et le recours aux ECTS (encadré).

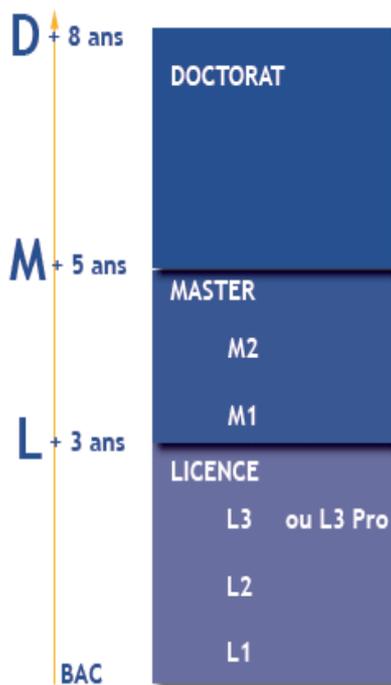
✓ **La licence** est conférée après 3 ans d'études correspondant à 6 semestres et à 180 crédits ECTS).

✓ **Le master** est conféré après 2 ans d'études correspondant à 10 semestres et à 120 crédits ECTS soit 300 crédits cumulés).

✓ **Le doctorat** est conféré après la réalisation de travaux de recherche durant au moins trois ans et la soutenance d'une thèse.

Les diplômes sont composés d'UE (Unités d'Enseignement) ayant chacune une valeur en crédits européens.

La licence est un cycle court destiné au marché du travail et se prolonge par la formation continue. Elle permet une intégration immédiate sur le marché du travail en proposant un diplôme adapté à la demande du marché du travail (surtout quand il s'agit de licences pro!). Le master est destiné à la recherche: les **masters professionnels**, destinés à la sortie de l'enseignement supérieur (héritiers des DESS) et à l'insertion en entreprise, les **masters recherche**, destinés à la poursuite d'études en doctorat (héritiers des DEA)



Lettre de mission de N. Sarkozy à Valérie Pécresse (extraits).

.....Dès la session extraordinaire de cet été, vous présenterez au Parlement un projet de loi réformant la gouvernance des universités et leur permettant d'accéder à de nouvelles compétences et à de nouvelles responsabilités dans un délai maximum de cinq ans. Dans tous les pays du monde, la réussite universitaire repose sur une plus grande liberté des universités pour recruter leurs enseignants et leurs chercheurs, moduler leurs rémunérations et revaloriser leur situation, choisir leurs filières d'enseignement, optimiser l'utilisation de leurs locaux, nouer des partenariats...

...Il est essentiel que les jeunes Français s'orientent vers des formations qui correspondent à leurs projets personnels, à leurs talents, mais aussi à l'exigence d'une insertion professionnelle réussie. C'est pourquoi vous allouerez les moyens attribués aux établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs résultats en matière d'accès de leurs étudiants au diplôme et d'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail. La clé de cet objectif réside dans l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, que vous devrez mettre en place et rendre publique. Naturellement, l'évaluation de chaque université devra tenir compte des caractéristiques de la population étudiante inscrite dans l'établissement.....

.....Nous souhaitons que la nation puisse concentrer une partie importante de son effort de recherche sur quelques grands secteurs particulièrement porteurs d'avenir, notamment la santé, Internet et l'ensemble des technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies, l'énergie et le développement durable. Vous prendrez toutes les dispositions nécessaires pour encourager l'effort de recherche et d'innovation dans les entreprises, notamment dans les PME. Vous encouragerez les brevets et la création d'entreprise au sein des universités par un dispositif de zone franche fiscale.

Nous voulons que la France devienne un lieu d'excellence universitaire et scientifique. Vous identifierez quelques campus universitaires susceptibles de devenir des campus de réputation mondiale, en particulier le plateau de Saclay qui sera considéré comme un grand chantier présidentiel. Vous veillerez à la création de campus de réputation européenne dans les régions.....

.....Au terme de votre mandat de ministre, notre pays devra être doté d'universités de réputation mondiale, attirant les meilleurs chercheurs et enseignants du monde entier et permettant à beaucoup plus d'étudiants de suivre une formation qualifiante de niveau supérieur, de réussir leur cursus et de trouver un emploi.....

On ne présente plus Nicolas Sarkozy mais qui est donc Valérie Pécresse?

Si Nicolas Sarkozy a décidé de placer Valérie Pécresse à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la charger de réformer l'université, il avait sûrement une bonne raison...

Tout commence donc le 14 juillet 1967 à Neuilly-sur-Seine (petite ville tranquille de la banlieue parisienne que l'on pourrait presque qualifier de bourgeoise...), où Valérie voit le jour. Elle est la fille de Dominique Roux, président de Bolloré Telecom (Bolloré un nom lié à Sarkozy, ainsi qu'aux dictateurs congolais Sassou Nguesso et tchadien Idriss Déby). Elle va étudier tout d'abord au collège St Marie de Neuilly-sur-Seine puis au lycée catholique privé St Genevieve à Versailles, où elle obtiendra son bac à 16 ans (Bravo !). La suite c'est le parcours classique des politicards: diplômée de HEC puis de l'ENA (promotion Condorcet) en 92. On peut donc dire que Valérie n'a jamais mit les pieds à l'université ce qui est un peu gênant pour quelqu'un chargé de la réformer.

Le 6 août 1994, mademoiselle Roux devient madame Pécresse en se mariant avec Jérôme Pécresse, directeur général d'Imérys (numéro un mondial des minéraux de spécialité, qui serait sûrement très intéressés de puiser à bas prix dans les viviers de chercheurs de l'université).

Sa carrière politique commence vraiment en 97. Alors que Lionel Jospin (premier ministre) lui propose de rejoindre son équipe, elle se tourne vers Jacques Chirac qui la nomme en juillet 98 : « conseillère chargée des études, de la prospective et des technologies de l'information auprès de la présidence de la République française » (ouf !). Mais pourquoi donc Valérie a-t-elle choisi Jacques plutôt que Lionel ?

Tout simplement parce que la famille Roux et la famille Chirac sont copines et ce depuis au moins trois générations. On peut noter aussi que les Pécresse sont liés à Henri Belcourt, maire RPR d'Ussel de 1965 à 2001 (petite bourgade de Corrèze connue pour ses virages) et suppléant de Chirac lorsque celui-ci s'est présenté comme député.

Tout ceci va contribuer à faire de Valérie une « chouchou » de Jacques qui l'appellera affectueusement la « corrézienne » tout en appréciant qu'elle parle le russe et le japonais, et lui permettre en 2002 d'être parachutée dans les Yvelines, d'y être élue députée puis réélue en 2007. A partir de ce moment elle devient « ministrable ». Mais rien n'y fait, cette proche de Chirac qui depuis 2004 est conseillère régionale d'Ile de France, porte-parole de l'UMP et membre du club parlementaire UMP de la Boussole (elle cumule un peu!) n'obtient aucun ministère. Elle finit par se tourner vers Sarkozy (carrière oblige) qui va finir par lui donner un ministère (parité oblige?).

Alors en quoi Valérie est-elle la mieux placée pour réformer l'université ? Si vous trouvez un indice merci de nous adresser un mail!



LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES



La loi sur les libertés et responsabilités des universités (dite loi Pécresse/Sarkozy), adoptée en août 2007 confère une autonomie décisionnelle et financière aux établissements d'enseignement supérieur. Elle s'inscrit dans une logique de privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par le biais du désengagement financier de l'Etat.

Sans le financement de l'Etat, qui devra payer pour faire fonctionner l'université? Sachant que la loi LRU offre aux universités de devenir propriétaire des bâtiments, qui financera les aménagements et réparations?

Même si l'augmentation des frais d'inscription n'est pas encore ouvertement exprimée dans les textes et pas encore vraiment mise en application, il est évident que les étudiants vont bien finir par devoir mettre la main au porte-monnaie (comme partout ailleurs en Europe) pour compenser la perte des deniers publics...

Par ailleurs nous allons voir que cette loi ouvre la porte aux financements privés, les entreprises se substituent à l'Etat dans le financement des universités, et pire qu'elle offre la gestion de l'enseignement supérieur aux intérêts économiques privés.

Parlons démocratie...

La démocratie telle qu'elle s'exerce à l'université (dite représentative, déléguant les prises de décision à une minorité), déjà illégitime va régresser.

Le nouveau fonctionnement du conseil d'administration de la fac prend pour modèle les conseils d'administration d'entreprises:

- vote à la majorité absolue (la moitié des présents plus un) et non plus aux 2/3.
- le quorum d'une moitié des élus pour une prise de décision n'est plus nécessaire.
- Voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

Le nouveau conseil d'administration est restreint: proportion des représentants étudiants et du personnel réduite et personnalités extérieures à l'établissement plus nombreuses (7 ou 8 représentants des collectivités locales et du patronat, nommés par le président de l'université).

Le statut du président change, il voit ses compétences renforcées: anciennement enseignant-chercheur permanent en exercice dans l'université, le président appartient maintenant « à l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans les établissements d'enseignement supérieur ».

Déjà responsable du maintien de l'ordre et ayant autorité sur l'ensemble du personnel, il devient responsable de l'embauche de ce personnel et attribue les primes et affectations, il exerce également les compétences de gestion et d'administration de l'université.

Le nouveau CA concentre désormais tous les pouvoirs ne laissant aux autres conseils (CEVU, CS) qu'un rôle consultatif: en bref le conseil d'administration décide de tout avec son président tout puissant et les autres conseils peuvent à la limite donner leur avis... Rappelons qu'à l'origine le Conseil scientifique était chargé principalement de définir les politiques de recherche et la répartition des crédits de recherche et que le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire était lui chargé de l'orientation des enseignements, de la création des filières et était le garant des libertés politiques et syndicales des étudiants...

Le statut des personnels...

Le budget des dotations de l'Etat concernant les salaires des personnels va être considérablement restreint. Le président/DRH sera fortement tenté de recruter sur les ressources propres de l'établissement, et pour faire des économies, la LRU l'autorise à embaucher des agents contractuels en lieu et place des titulaires (personnels administratifs, techniques, enseignants et scientifiques). Il pourra également recruter des étudiants pour assurer le service dans les bibliothèques...

Les personnels de l'éducation, auparavant recrutés sur concours et embauchés sur des contrats de droit public (fonctionnaires) vont petit à petit être remplacés par des vacataires: statut précaire, flexibilité, salaires minimum et contrats renouvelables au besoin (parfois des contrats d'une semaine!!!!)...





La recherche et la formation...

Les crédits alloués à la recherche sont décidés par le CA, les « acteurs extérieurs » vont facilement avoir leur mot à dire sur l'attribution de ces crédits. La provenance privée des financements des universités va elle aussi peser dans les choix d'attribution. Les projets de recherche sont donc soumis à la validation des entreprises qui investissent à l'université, et les chercheurs doivent rendre des comptes en termes de rentabilité et de pertinence économique.

Pour résumer un chercheur, pour pouvoir développer son projet de recherche, devra l'adapter aux besoins des entreprises implantées à l'université pour obtenir un financement et/ou des crédits.

Cette soumission à des critères de rentabilité va se traduire également dans les enseignements. La LRU donne au CA le contrôle absolu de la création/suppression d'UFR soumises, avant l'autonomie, à la validation d'un arrêté ministériel: « Les universités regroupent des unités de formation et de recherche, des départements, laboratoires et centres de recherches, créés par délibération du CA de l'université, après avis du CS ». Donc de la même manière que pour les projets de recherche, les enseignements devront être compatibles avec les besoins des entreprises implantées dans l'université (former des travailleurs utiles à l'entreprise qui paye la formation).

Les conséquences de cette privatisation sont logiquement la nécessité d'offrir des retours sur investissements tant en termes de recherche que de ressources humaines aux sponsors de l'université et parallèlement la disparition de la recherche fondamentale, la disparition de la validité des diplômes, des filières non-rentables localement... Pour bien enfoncer le clou, la LRU ajoute une mission d'orientation et d'insertion professionnelle à l'université.



CONCRETEMENT, CA CHANGE QUOI?

PROCESSUS DE BOLOGNE/ STRATEGIE DE LISBONNE

✓ La Stratégie de Lisbonne ne se résume pas à redéfinir l'enseignement supérieur, il s'agit plus globalement du projet économique, social et environnemental de l'Europe pour la croissance et l'emploi dans l'UE.

« Les ressources humaines constituent la principale richesse de l'Union européenne. L'investissement dans l'éducation et la formation est un facteur déterminant en matière de compétitivité, de croissance durable et d'emploi dans l'Union. »

✓ L'enseignement supérieur est géré au niveau européen, les pays doivent s'aligner sur les orientations définies au conseil de l'Europe, en étroite collaboration avec l'OMC, l'UNESCO et les grandes entreprises européennes.

✓ A travers le Processus de Bologne apparaît une nouvelle conception de l'enseignement, réduit à une formation professionnalisante tout au long de la vie, soumise aux normes du marché et de la compétitivité, destinée à **créer de la main d'oeuvre qualifiée.**

LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITES

✓ Nouvelle mission de l'université: l'orientation et l'insertion professionnelle.

✓ Les entreprises participent aux décisions sur le contenu des enseignements et la création/suppression de filières sur des critères de rentabilité économique.

✓ Perte de la valeur nationale des diplômes: étroitement liés au contexte économique local, les diplômes sont régionalisés.

✓ Les étudiants mettent leur force de travail gratuitement à disposition des entreprises (stages, projets de recherche, partenariats...)

✓ Les coûts de la recherche sont « partagés » entre l'Etat et les entreprises, la priorité est donnée à la recherche directement utilisable par les entreprises privées.

✓ Précarisation des personnels.

✓ Démocratie universitaire inexistante: **l'université est gérée comme une entreprise par un président/PDG.**



Leur vision de l'éducation est libérale et autoritaire, la notre est autogestionnaire et émancipatrice...

Contre l'archaïsme de l'enseignement autoritaire, contre les projets éducatifs libéraux, nous défendons par principe et par la pratique toutes les pédagogies anti-autoritaires, autogestionnaires et émancipatrices qui cherchent à faire de l'élève (adulte, adolescent ou enfant) le propre acteur de son enseignement, de sa formation et de ses apprentissages. L'éducation à l'autonomie et à la liberté passe par la mise en

pratique de principes sociaux sans lesquels la liberté individuelle se résumerait à être celle du « fort » contre celle du « faible ».

Aux valeurs de l'autorité, de la compétition, de la consommation et de la sélection, nous opposons celles de la démocratie directe, de la solidarité, de l'égalité ou justice sociale et de l'auto-organisation socle de toute éducation auto-gestionnaire et solidaire.

Dans une optique non-autoritaire, l'école doit être le lieu de la coopération de tous et toutes pour aider à la formation d'individus équilibrés et compétents, par la connaissance, la critique, la révolte. En ce sens, la lutte contre le racisme, le fascisme, le sexisme, pour l'égalité des individus en respectant leur identité sont des devoirs de toute éducation populaire au service des travailleurs.

Pour un véritable service social d'éducation, dans une école gratuite, laïque et autogérée.

Défense de l'autogestion comprise comme la participation libre et solidaire de tous les acteurs de la communauté éducative.

Abolition de toutes les formes de hiérarchies (agents chefs, maîtres directeurs, principal, inspecteurs...) remplacées par la gestion collective de toutes et de tous et la rotation des tâches. Disparition de l'inspection mais exigence, à côté de l'auto-évaluation de l'équipe d'une évaluation par un collectif indépendant.

Pour une éducation où toutes et tous ont les moyens d'acquérir une maîtrise de soi avec les autres, sans hiérarchisation des savoirs (techniques, sportifs, culturels...) sans limitation de leur diversité, sans ségrégation par âge, classe ou sexe.

Abandon de la fonction de tri social de l'école et en particulier de l'examen comme mode de contrôle des acquisitions remplacé par une évaluation formative établie sur toute la durée de l'apprentissage.

www.cnt-f.org/fte

POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE

POUR UNE RÉVOLUTION



Même s'il n'est pas exhaustif, le contenu de ce hors série offre des pistes de réflexion sur les raisons qui poussent les étudiants de Rennes, Lyon, Paris, Toulouse, Tours, Montpellier, Lille, Bordeaux... à se mobiliser, à manifester dans les universités et partout ailleurs, leur refus de la privatisation de l'enseignement. En Espagne, en Grèce, en Argentine, en Colombie... les peuples manifestent pour une éducation libre et émancipatrice.

Nos universités ne pourront se transformer qu'en étant gérées par et pour leurs acteurs, qu'ils soient salariés, administratifs, techniques, enseignants, ou qu'ils soient étudiants. Notre lieu de travail et d'étude nous appartient, prenons-le en mains!

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE A TA PLACE, QUE PERSONNE NE DECIDE A TA PLACE!

TOUS ET TOUTES EN LUTTE CONTRE LA LRU !

Partout en France, des piquets de grève et des blocages se sont mis en place dans les universités. Etudiant(e)s et travailleurs(euses) de l'éducation et de la recherche manifestent leur hostilité face à la loi d'autonomie des universités adoptée en toute discrétion cet été.

La CNT Education, et son secteur Supérieur et Recherche, soutient et encourage tous les mouvements de lutte qui s'opposent à cette loi.

Nous exigeons l'abrogation de cette loi qui transforme les universités en véritables entreprises ouvertes aux capitaux privés, qui favorise la précarisation des personnels et dont le fonctionnement devient encore moins démocratique.

